

Question XXXII : Écoles

Extrait des archives communales d'Ochtezeele :

D'après les registres dépouillés jusqu'à présent, registres ne remontant pas au-delà du commencement du XVIIIème siècle, il est fait mention de la nomination de Jean Ridou comme clerc et maître d'école à la date du 11 Août 1741. L'école existait donc à cette époque. L'on n'a pas pu retrouver jusqu'à présent la date de sa fondation ;

En 1772, le clerc et maître d'école était un nommé Rousseau.

Le 2 prairial an X de la république, François Joseph Vandeper.

Le 1^{er} frimaire an XI, Jacques Roussel. Ce maître d'école avait la jouissance de la moitié du presbytère et du jardin. A cette époque il n'y avait plus de culte dans la paroisse, et le presbytère probablement vendu comme bien national, avait été acheté par un nommé Cousyn grand-père de l'adjoint au maire actuel d'Ochtezeele, dans l'intention de le remettre à la commune pour loger le curé dans des temps meilleurs, et en attendant, ce presbytère servit d'école et de logement à l'instituteur.

Le 4 vendémiaire an XII, nomination de Charles Félix Goetgeluck, instituteur. Ce maître d'école est resté en fonction pendant 56 ans ainsi qu'il résulte d'une délibération du conseil municipal d'Ochtezeele en date du 18 mars 1833, demandant qu'en raison des 56 ans de service dudit Goetgeluck, et du besoin où il se trouve, un secours proportionnel lui soit accordé sur les 12000 francs de secours et d'encouragement accordés à l'instruction primaire en 1833. D'après les dires des Vieillards de la commune, cet instituteur enseignait parfaitement le catéchisme, mais peu de français, du reste jusqu'à cette époque, dans ce pays, l'enseignement se donnait en flamand.

Le 15 novembre 1836, installation de Mr Devos instituteur, vers 1850 Mr Demart ;

En 1868, Mr Leleu jusqu'en 1891, puis Mr Duez jusqu'au commencement de 1895 enfin Mr Sys actuellement en fonctions.

Jusqu'à Mr Leleu, inclusivement, les instituteurs paraissent tous avoir rempli les fonctions de sacristain, chantre et organiste. Il existe à propos de la nomination du Sieur Goetgeluck comme chantre, un mandement de Monseigneur Belmas, évêque de Cambrai, agréant le dit Goetgeluck et rappelant, les devoirs des clercs, en date du 14 octobre 1803, présenté au conseil municipal par l'intéressé à la séance du 30 brumaire an XII de la république et transcrit au registre de délibérations du conseil municipal d'Ochtezeele. Depuis Mr Leleu, les fonctions de chantre, etc. ne sont plus remplies par l'instituteur.

L'école d'Ochtezeele est une école communale primaire mixte, tenu par un instituteur laïque. On n'y enseigne ni catéchisme, ni histoire sainte, comme dans toutes les écoles communales du reste. Il y a une vingtaine d'années, il existait une cloison séparant le local d'école en deux parties et isolant les garçons des filles. Cette cloison a été supprimée. La population scolaire comprend environ 70 à 80 enfants des deux sexes.